

MAIRIE D'OMS

Bulletin d'Informations Municipales

n° 51

Janvier 2016



Balcó dels Aspres

Le mot du maire

L'an 2015 s'est terminé sans trop de problèmes pour notre petite collectivité. Mais nous avons vécu, surtout à travers les médias, mais aussi parfois de manière plus directe, les événements qui ont secoué notre société.

En même temps que je souhaite à tous, au nom de l'ensemble du Conseil et des employés municipaux, une excellente année 2016 exauçant tous nos vœux de santé et réussite, je dois quand même vous exposer les difficultés qui nous attendent.

Cette année encore et de manière beaucoup plus importante, les dotations de l'Etat sont revues à la baisse afin de participer comme beaucoup de collectivités à l'effort de redressement des comptes publics.

En parallèle, des dépenses supplémentaires nous sont imposées : restauration des Livres d'Etat-Civil, en particulier des couvertures, reliure des délibérations du Conseil Municipal et des arrêtés, numérisation des documents d'Urbanisme, sécurisation de certains documents par adjonction d'un code-barres, réfection de la conduite d'eau potable du Mas Cané laquelle en raison des malfaçons non dénoncées lors de sa réalisation, doit être entièrement rénovée moins de 15 ans après sa mise en place.

Tout cela pour vous informer que 2016 verra aussi une augmentation des impôts locaux. Si le Conseil en est d'accord, la part communale de l'imposition augmentera légèrement. Cela serait la première augmentation, pour la commune, depuis environ 10 ans.

Ce surplus d'impôts ne couvrira pas le déficit de recettes mais je maintiendrai le taux d'endettement de la commune à son taux actuel – nous remboursons 55 € par hab/an contre une moyenne de 79 € pour la moyenne des communes de même importance-

Comment ? En ajoutant à une petite hausse d'impôts, une baisse des dépenses de fonctionnement et une diminution des dépenses d'investissement.

Quelques bonnes nouvelles cependant : notre village a, enfin, été officiellement classé en 2015, en zone blanche pour la couverture téléphonie mobile. Selon les engagements reçus, une antenne nous permettant de recevoir un opérateur, au moins, doit être installée, assez loin pour ne pas causer d'éventuels désagréments mais de manière pertinente pour permettre à tout le vieux village d'être « arrosé ». Cette installation pourrait également accélérer notre débit internet lequel malgré quelques améliorations récentes, reste particulièrement faible.

Ces interventions nous ont été promises pour le premier semestre 2016

Les travaux de l'Ecole vont débiter. Un cabinet d'architecte a été désigné par appel d'offres – GARRABE, Gilbert à Millas 66 – Les premiers plans devraient arriver rapidement. Parallèlement les travaux de rénovation de l'ancien bâtiment Ecole, dont la maîtrise d'œuvre est assurée par la Communauté des Communes, ont été confiés au même cabinet d'architecte.

ur connaitre plus de détails et se retrouver tous ensemble
tour de la galette des rois et quelques bulles, le conseil
municipal invite toute la population à la cérémonie des
œuvres qui se déroulera :

Le samedi 23 Janvier 2016 à 16 heures

Salle polyvalente de la mairie -OMS-

Comité des Fêtes

Afin d'assurer l'organisation des festivités « officielles »
cérémonie vœux, 8 Mai, 14 Juillet, 11 Novembre- et de la
fête du village début Août-un comité des fêtes dirigé par
M. GERICHAULT, adjoint, et Annie CLARIMONT,
conseillère municipale, sera constitué sous forme
d'association Loi 1901.

Rallye

Les organisateurs nous ont informé que le rallye du
Vallespir se déroulerait les 2 et 3 Avril 2016. L'accès à
CERET se fera toujours par le chemin de Reynés.

Encombrants

Dates de passage :

1° trimestre : Jeudi 14 Janvier-Jeudi 04 Février-
Jeudi 03 Mars 2016

2° trimestre : Jeudi 16 Avril -Jeudi 12 Mai et
Jeudi 9 Juin 2016

Rappel : profitons de ce début d'année et rappelons
quelques consignes concernant les encombrants -cela va
s'en dire mais cela va parfois mieux en le disant- !

Définition : Les encombrants sont **exclusivement** les
déchets susceptibles d'être accueillis dans les déchèteries et
qui **ne sont pas transportables par l'usager** lui-même tels
que matelas, sommier, gros électro-ménager, canapé,
meublier imposant qui, de par leur volume, ne rentre pas
dans le coffre d'une voiture.

Liste non-exhaustive des déchets n'entrant pas dans la
collecte des encombrants :

-cafetières, micro-ondes, pots de fleurs, gravats, cartons,
déchets verts, jouets, petites planches en bois, pneumatiques,
batteries

Par ailleurs les déchets des professionnels sont exclus de la
collecte des encombrants.

La liste des encombrants doit être fournie au secrétariat
mairie avant le mardi précédant la collecte à 12 heures

Service Public l'Assainissement Non Collectif

L'assainissement non collectif fait l'objet de contrôles, sur
délégation de la communauté des communes, de la part du
SPANC. Ces contrôles concernent toutes les habitations
disposant d'une fosse septique ou autre traitement individuel
des eaux usées.

Des contrôles, effectués en 2011, donnaient un délai de
quatre ans pour une mise en conformité. Ces délais ont donc
expiré en 2015.

Ces propriétaires ont fait l'objet d'une lettre au cours du
premier trimestre 2015. Certains se sont mis en conformité,
d'autres ont demandé et obtenu un sursis d'un an. Pour les
irréductibles, je vais, comme la Loi m'y oblige, prendre un
arrêté municipal de mise en demeure. En l'absence de
réaction dans le délai imparti, je transmettrai un procès-verbal
à M. Le Procureur de la République.

Il serait dommageable pour tous d'en arriver là-pour
l'habitant qui devra de toute manière se conformer à la Loi et
pour moi qui aurait un surplus de travail-Alors ?